

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 2 mars 2015

### Présents :

NICOLAS Stéphane, SCHULER Sandrine, DEBRIN Virginie, DESARCE Maryse, Cécile PIAZZA, HERBIET Alain, COLSON Frédérick, NICOLAS Jean-François, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier.

Absent non excusé : HAZOTTE Cédric.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 février 2015 ayant été approuvé sans observation, il a été signé par les membres présents.

### **Carte communale (annule et remplace la dcm du 08/12/2014).**

Après avoir entendu l'exposé du maire sur l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'une carte communale, considérant que l'établissement d'une carte communale aurait un intérêt évident pour une bonne gestion du développement communal, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- de demander, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite d'opération des études et de la procédure d'élaboration de la carte communale ;
- de prescrire l'établissement d'une carte communale sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions de l'article L.124-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- de donner tout pouvoir au maire pour choisir l'organisme chargé de l'élaboration de la carte communale ;
- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la carte communale ;
- de solliciter de l'Etat conformément à l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée çà la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration de la carte communale ;
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la carte communale seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 – article 202) ;
- décide d'associer le Conseil Général à l'élaboration de la carte communale et de solliciter auprès de lui la subvention afférente.

La présente délibération sera transmise au Préfet

### **Demande de subvention (DRAC).**

Le maire présente au conseil municipal la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) concernant la restauration de la cloche classée, dont la commune est propriétaire. Le devis réalisé par l'entreprise BODET s'élève à 9 225,60 € TTC. Une subvention de 50 % du montant subventionnable HT de 7 688 € est octroyée par l'Etat, soit 3 844 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'exécution des travaux,
- inscrit la dépense au budget,
- demande la subvention de 50 % accordée par l'Etat
- demande au Conseil général de Moselle une subvention complémentaire

### **Subventions accordées.**

Le maire informe les membres du conseil municipal de toutes les demandes de subventions reçues en mairie (club de football, Secours populaire, AF Téléthon, Prévention Routière). Compte tenu des demandes toujours plus nombreuses, il a été établi le principe suivant : les demandes des associations limitrophes à la commune et une seule association caritative nationale seront subventionnées chaque année. Cette décision a été acceptée à l'unanimité sauf 1 voix (S. Doyen-Schuler).

Par ailleurs, la demande de subvention présentée par le club de football Entente Delme-Solgne a été présentée par le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'allouer la somme de 100 € au profit du club.

### **Divers.**

- Le maire présente au conseil le courrier reçu de la part du président de la région Lorraine concernant sa décision de ne pas donner suite au projet de l'implantation d'une gare TGV à Vandières.
- Les demandes de droit de préemption ont été accordées.
- Dans le cadre des élections Départementales, le maire informe les conseillers d'une réunion organisée à Secourt à l'intention des élus par les candidats Jost et Pattar.
- Le maire informe qu'un loto et par la suite un repas seront organisés par les membres du Conseil de Fabrique afin de récolter des fonds.
- Afin de conforter les délégués communaux auprès du SMASA, compte tenu de la mise en place de l'assainissement dans la commune, MM. Xavier MARI, Frédérick COLSON et Mme Maryse DESARCE se sont proposés pour assister aux réunions qui seront prévues à cet effet.
- Suite à la clôture du recensement de la population, le maire indique que le nombre des habitants est à présent de 280.
- Sur écran, le maire expose aux membres du conseil la programmation des différents chantiers mis en place pour les mois à venir : verger communal, aménagement du petit étang, mise en place de la carte communale... la finalité des dossiers étant globalement prévue pour 2016.
- Une convention de déneigement sera mise en place entre la commune et J. F. NICOLAS, aucune autre candidature n'étant parvenue à la mairie.
- Cécile PIAZZA a indiqué qu'une prochaine réunion de l'ASPSA aura lieu le 10 mars prochain concernant les projets d'affectation de la grange. Mme PIAZZA a ensuite énuméré les différents projets qui seront mis en place dans le cadre du conseil des enfants qui se réunira courant du mois de mars (sortie en extérieur organisée probablement au parc de Ste Croix, différentes activités mises en place les après-midi, promenade prévue sur le ban communal).
- Différentes manifestations ont été listées par le maire pour information : repas des anciens le 8 novembre prochain, accueil des nouveaux habitants qui aura lieu à l'occasion des vœux du conseil municipal et remise des prix des maisons fleuries.